PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS
Chirurgien dentiste-Guyane

Collège unique

RÉSULTATS			du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)		☑ Non ☐ Oui	Nombre de listes présentées:	L = 1
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	67	Nombre de sièges à pourvoir :	P = 3
B. Nombre de votants	B =	18	Quotient électoral (2 décimales) : G	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	1	$G = \frac{D}{P} = \frac{17}{3} =$	5,67
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	17		

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste *(sauter une ligne entre chaque liste)*. Le nom des candidats élus sera souligné
1										
	2 FSDL	Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux	17						3	
H				2				Élu		PARIZE JOHANN
H				2				Élu		PIERRE-MARIE BORIS
H					1° - 5,67			Élu		STYLIOS VASSILI
H										GUESDE PAUL

CONTESTATIONS / RÉCLAMATIONS

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

© VOXALY 2021